

QUÉBEC
VILLE DE CHAMBLY

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2026

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux contribuables de Chambly et à qui de droit, que le rôle de perception de la taxe foncière pour l'année 2026 a été déposé à mon bureau, situé au 56, rue Martel, à Chambly. Les comptes de taxes seront donc mis à la poste le lundi 2 février 2026.

Pour l'année 2026, tout compte de taxes dont le montant excède 300 \$ est payable en quatre (4) versements égaux :

- Premier versement : 4 mars 2026
- Deuxième versement : 13 mai 2026
- Troisième versement : 8 juillet 2026
- Quatrième versement : 7 octobre 2026

Afin d'éviter les frais de recouvrement et d'administration prévus à l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ chapitre C-19)*, soyez avisés qu'aucun autre avis ne sera donné à cet effet.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer au numéro de téléphone suivant : 450 658-8788 ou au courriel suivant : finances@ville.chambly.qc.ca

Donné à Chambly,
Ce 14 janvier 2026



Maxime Lorion, CPA
Directeur adjoint et assistant-trésorier — Service des finances

CERTIFICAT DE PUBLICATION

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2026

Je soussigné, Maxime Lorion, CPA, assistant-trésorier de la Ville de Chambly, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis public concernant le rôle de perception 2026 sur le site Internet de la Ville de Chambly le 14 janvier 2026.

En foi de quoi, je donnerai le présent certificat à Chambly, ce 14^e jour du mois de janvier 2026.



Maxime Lorion, CPA
Directeur adjoint et assistant-trésorier — Service des finances